

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 26 Janvier

LES MATERNITÉS DÉPARTEMENTALES

S'il est une question qui doive préoccuper tous les patriotes, c'est celle de l'affaiblissement progressif de la population française. Les résultats du dernier recensement ont mis en pleine lumière ce qu'il ne serait nullement exagéré d'appeler un malheur public. Dès à présent, n'est-il pas trop facile de prévoir avec précision le jour où des nations naguère inférieures à la France l'auront dépassée au-delà de toute limite au point de vue de la population, dont le chiffre est pour un pays comme le thermomètre de la puissance.

Dans la période quinquennale de 1886 à 1891, la population française n'a augmenté que de 124,000 habitants, alors que dans la période précédente, de 1881 à 1886, elle ne s'était accrue que de 500,000, ce que l'on avait déjà trouvé, avec raison, un accroissement très faible.

Mais ce qui ajoute à la gravité de la situation, c'est que non seulement la natalité a diminué, mais encore que la mortalité s'est accrue.

Quels sont les moyens de remédier à ce fâcheux état de choses ? Un des plus efficaces, un de ceux qu'il est le plus facile de mettre en usage, c'est d'arriver à restreindre, par des mesures intelligemment préventives, le nombre des infanticides et des avortements si fréquents et trop souvent ignorés comme l'ont montré plusieurs procès récents.

Le gouvernement — et il faut l'en féliciter — vient de faire élaborer par le Conseil supérieur de l'Assistance publique un projet de loi qu'on ne saurait trop s'engager à déposer et à faire voter sans délai par les deux Chambres ; ce projet a trait aux maternités départementales depuis si longtemps réclamées en vain.

Voici en quelques mots quelle en est l'économie :

La loi projetée se rattache à celle de l'assistance médicale et à celle sur les enfants assistés, en ce moment à l'ordre du jour du Parlement.

Elle vise les mères légitimes et les filles-mères. Les deux premiers articles du projet concernant l'assistance aux mères légitimes, qui sont assimilées à des malades pour les soins médicaux, soit à domicile, soit à l'hôpital.

Les secours en argent continueront d'être servis, suivant le mode ordinaire, par les bureaux de bienfaisance.

Cette première question traitée, celle de l'illégitimité se présente. Pour elle, le conseil supérieur de l'Assistance publique demande la création de maternités départementales secrètes.

Actuellement, les services ordinaires d'accouchement des hôpitaux sont destinés aux femmes légitimes.

A la maternité secrète, aucun renseignement ne sera exigé. L'admission sera consentie sur la simple constatation de la réalité de la grossesse et le dépôt d'un pli cacheté renfermant les renseignements indispensables pour établir l'identité en cas de décès.

En principe, la femme hospitalisée sera absolument seule. Cependant, comme il n'entre pas dans la pensée des membres du conseil supérieur de transformer ces maternités en prison cellulaire, quelques tempéraments pourront être apportés à ce régime. Pour peu que les pensionnaires en témoignent le désir, une demi-communauté sera établie entre elles, sans danger, puisqu'elles seront inconnues l'une à l'autre.

Les agents de ces maisons seront tenus au secret, en application de l'article 378 du code pénal, qui s'applique aux médecins et aux sages-femmes.

Ces maternités départementales secrètes devront rendre d'immenses services, car la situation des filles-mères est très dure. Tou-

tes les portes leur sont fermées. Elles n'ont qu'un recours, celui de la sage-femme, qui facilite ou l'avortement ou l'abandon.

Comme organisation administrative, ces maternités secrètes seront assimilées aux asiles départementaux d'aliénés.

A leur tête sera placé un directeur ou une directrice, nommés par le préfet et, à côté de ce pouvoir dirigeant, fonctionnera une commission administrative.

Lorsque la maternité se trouvera installée dans un établissement hospitalier existant, elle formera, comme les quartiers d'aliénés, une simple dépendance de l'administration hospitalière.

Il serait également désirable que les maternités départementales secrètes eussent la personnalité civile, ce qui leur permettrait de recevoir des dons et legs.

Le motif en est évident, comme le faisait justement observer à un de nos confrères M. Dronneau, inspecteur général de l'Assistance publique, les personnes qui connaissent la vie savent qu'il n'y a pas que les pauvres, qui ont des faiblesses.

La charité privée aurait également occasion de s'exercer : l'œuvre est d'un intérêt assez élevé.

Ainsi qu'on le reconnaîtra, c'est là un projet excellent et digne de toutes les sympathies. Le grand point, c'est de le faire voter.

Presque partout, en province, pour les cas que nous venons de signaler, la pénurie de secours est absolue.

Beaucoup d'hospices n'ont pas même de salle d'accouchement. On a toujours considéré que la femme en état de grossesse n'avait besoin qu'après la délivrance, et non avant.

Quant aux filles-mères, les maternités ne les reçoivent qu'après des formalités inimaginables. Le secret qu'elles désireraient garder est connu de tous.

Enfin, des secours ne leur sont alloués qu'après l'accouchement, alors qu'ils se-

neurs de la province et même avec la royauté à qui elle avait une fois prêté cinquante millions.

Quel changement de nos jours ! Les chemins de fer, les casinos échelonnés sur la côte, le contact périodique des étrangers, des baigneurs, des jouisseurs de grande ville, ont faussé les lignes, déprimé les angles, émoussé les saillies brusques, les reliefs de ce peuple qui a produit Lamennais, Chateaubriand, Jacques Cartier, Duguay-Trouin, Surcouff, et tant d'autres penseurs et agisseurs.

Le caractère dominant de la génération moderne est, dans les familles nobles, un formalisme dévot dont le fanatisme n'exclut pas l'immoralité.

Seules, quelques familles riches ont résisté à la contagion.

Celles-là sont devenues républicaines et on fait aimer la République au peuple ; mais pour elles, la clef d'or même n'ouvrirait pas la porte des cénacles d'aristocrates où se mijotent les intrigues monarchiques et cléricales.

Sur le fond banal de la petite bourgeoisie, boutiquiers, employés, industriels, s'élèvent, assez rares, quelques profils intelligents d'avocats, de médecins, d'artistes, de journalistes, isolés dans la stupeur provinciale.

Tous les hivers les bals officiels, tous les étés les bals du Casino, réunissent dans les mêmes salons les castes différentes ; mais aucun mélange, aucune soudure ne se produisent. La morgue générale se décèle par un manque à peu près complet d'affabilité.

On comprendra que, dans ce monde étroit et

raient fort nécessaires pendant les semaines qui le précèdent.

On peut dire que l'assistance à la mère n'est organisée, en l'état présent, ni matériellement ni moralement.

Non seulement la République s'honorera, mais encore elle rendra à l'avenir de notre pays le plus signalé de tous les services en organisant cette assistance décrétée, il y a plus d'un siècle, par la Constituante et par le Convent on.

Ne perdons plus de temps.

Il s'agit de la vie même de la France.

J. QUERCYTAIN.

INFORMATIONS

Les Chambres

La Chambre et le Sénat ont donné samedi le spectacle qui se produit annuellement à propos du vote du budget.

La difficulté dans la question des pensions militaires.

La Chambre voulait les 5,000,000 pour l'unification, le Sénat n'a voulu donner que 3,500,000. La Chambre cette fois a fini par céder et les vieux militaires sont sacrifiés encore.

L'ensemble du budget est, pour la dernière fois, mis aux voix et adopté par 389 voix contre 38.

LES VACANCES PARLEMENTAIRES

Il reste à fixer le jour de la prochaine séance. Certains réclament l'ajournement au 23 février, d'autres au 16, d'autres au 9. La date du 23 est repoussée par 429 voix contre 35 (On rit). La date du mardi 16 février est au contraire adoptée par 418 voix contre 123.

Les Incidents de la Chambre

Paris, 24 janvier.

M. Floquet, interrogé à l'issue de la séance, a confirmé que l'incident Laur pouvait être considéré comme clos.

Rome

Le Temps reçoit la dépêche suivante de Rome :

« Je puis vous certifier qu'à la secrétairerie d'Etat du Vatican on déclare n'avoir eu aucune

hautain de la noblesse de province, Laura se trouvait un peu comme une dépaysée.

XVI

Madame la baronne

La reine de la mode à Saint-Malo, celle qui donnait le ton et faisait l'opinion de la haute société de la ville, était Mme la baronne de Pontual, une jolie femme d'une trentaine d'années, à qui, depuis cinq ou six saisons, personne n'eût osé disputer son excellente autorité.

Elle était un peu parente de la jeune fille, morte depuis, que le comte de Bizeux avait aimée autrefois, elle avait même avec cette cousine certaine ressemblance ; ce qui, contre son habitude, avait attiré le comte, toujours enclin à ses mélancoliques souvenirs, dans la sphère d'action mondaine de la jeune baronne.

Le baron de Pontual était un personnage assez insignifiant, le premier adorateur et admirateur de sa femme, qui le menait à sa suite dans tous les chemins, bons ou mauvais, où il lui plaisait d'aller.

Athénais, — c'était le petit nom de la baronne — disait avoir l'âme artiste ; ce qui est une noble prétention, mais à la condition qu'elle ne soit pas prétentieuse.

Or la sincérité et la simplicité manquaient un peu à la baronne.

Elle cultivait à la fois, selon son expression, les lettres, la peinture et la musique.

Sa spécialité en littérature était le genre épistolaire, à l'imitation de Mme de Sévigné, sa compatriote. Les correspondants privilégiés de la baronne

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 26

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XV

Saint-Malo

Dans les quelques jours qu'elle avait passé à Saint-Malo depuis son retour de l'Amérique, Laura n'avait eu que le temps de voir bien superficiellement la ville et la société.

Elle faisait maintenant, avec les deux, plus ample connaissance.

La vieille cité malouine la ravissait ; la noble cité malouine ne lui plaisait guère.

De ses fenêtres, on avait la vue de la pleine mer et l'aspect de la baie qui s'ouvrait entre deux brise-lames titaniques, la pointe de la Vardée et le cap Frehel, géants qui semblent se tendre les bras, à travers les sept lieues de mer qui les séparent, par-dessus l'île granitique de Cézembre, gardée par de sombres récifs laissant à peine entre leurs pointes, quelques passes praticables aux navires.

La mer pénètre à travers ces passes avec des remous considérables et des couloirs énormes

mes de houles, venues du large en plein élan et pénétrant de force dans la baie par ces portes de pierre qu'elles ont enfoncées jadis.

Au fond du golfe, sur un flot, se tient debout la ville des corsaires, entourée de ses remparts, où les canons de siège agroupés sur leur affluts à pivot allongé parmi l'herbe des revêtements la menace de leurs gueules béantes.

Dans cette largeur de baie, la mer a, l'été, de douces langueurs bleues. Les vagues s'étendent en étreintes aux pieds des vieux remparts dont les machicoulis moussus, où s'ébouriffent des saixifrages, se froissent furieusement. Mais l'hiver amène des révoltes, des explosions, des tourments farouches. Le va-et-vient continu de marées gronde à travers les passes, et les houles menaçantes montent à l'assaut des bastions.

La ville, enserrée de ses murailles, regarde impassiblement ces convulsions.

Ses hautes maisons sans persiennes, mais à doubles fenêtres, dressent leurs façades géométriques, leurs arêtes rectilignes, leurs angles droits, que parfois découpe une niche à la bonne Vierge où le vent de mer a fait le vide.

L'îlot qui sert de base à la cité malouine n'est retenu à terre que par une chaussée fort élargie en ces derniers temps, mais qui menaçait de se rompre à chaque tempête comme une amarre trop tendue.

Autrefois, Saint-Malo semblait une espèce de navire à l'ancre où tout enfant devenait marin.

Les mœurs du bord avaient une âpreté sauvage, la rudesse était proverbiale et l'indépendance malouine en prenait à son aise avec les gouver-

information préalable, au sujet de la déclaration des cardinaux, et en avoir eu connaissance par les dépêches des journaux. Les cardinaux auraient pris sur eux de parler au nom de l'Eglise, sans même aviser le Vatican. »

L'espionnage

Le Temps raconte qu'un nommé Kayser, demeurant boulevard Pereise, a été arrêté sous l'inculpation d'espionnage pour le compte de l'Allemagne.

Julien Kayser est âgé de 41 ans. Il est né à Posen : c'est le frère de M. Kayser, chef de la section coloniale au ministère des affaires étrangères à Berlin, et le beau-frère d'un maître de forges de Posen, qui lui envoie en France 150 marks par mois.

Les tirailleurs tonkinois

Sur la proposition du général Reste, commandant en chef des troupes d'Indo-Chine, le ministre de la marine a décidé qu'il ne serait fait choix, pour les régiments de tirailleurs tonkinois, que de sous-officiers alertes et vigoureux, jouissant d'une excellente santé et possédant quelques notions de la langue anamite. Ceux qui ne réuniront pas ces conditions, seront réservés pour les régiments stationnés dans la même colonie, mais formés de contingents européens.

Réception d'officiers russes

Le colonel directeur de la manufacture d'armes de Chatellerault, a offert un banquet aux officiers russes détachés pour surveiller la fabrication des nouveaux fusils. Le banquet a été suivi d'une réception à laquelle ont assisté tous les officiers de la garnison.

Le régime économique

C'est le 1^{er} février prochain que doit entrer en vigueur le nouveau régime économique de la France. Le système de notre nouveau tarif général va prendre la place de celui des traités, qui expirent après trente ans d'existence.

En prévision de cette échéance, le gouvernement va publier au Journal officiel, le 30 janvier au plus tard, un décret rendu sur la proposition des ministres du commerce et des affaires étrangères, indiquant les puissances auxquelles il sera fait application du tarif minimum en échange de l'application que nous feront ces puissances de leur tarif de faveur.

Ce décret sera précédé d'un rapport au président de la République, dans lequel seront indiquées les conditions dans lesquelles les puissances en question ont obtenu le bénéfice de notre tarif minimum, c'est-à-dire dans lequel sera défini le régime de faveur que ces puissances accorderont aux produits français.

Enfin, nous pouvons ajouter que le ministre des affaires étrangères prépare un Livre Jaune qu'on espère pouvoir publier le 1^{er} février, et qui contiendra à l'appui du décret précité toute la correspondance diplomatique échangée avec les puissances en vue de la fixation de nos relations commerciales avec elles.

De la sorte, le commerce français saura d'une manière précise dans quelles conditions il pourra opérer avec les nations étrangères.

Incidents à l'Ecole de droit de Paris

M. Louis Vignon, maître des requêtes au conseil d'état, chargé du cours de colonisation française depuis deux ans à l'Ecole coloniale, avait,

il y a peu de temps, obtenu de la Faculté de droit l'autorisation d'y faire un cours libre. M. Vignon avait basé sa demande sur un décret promulgué il y a trois ou quatre ans, qui donne sous certaines conditions, aux personnes étrangères aux Facultés, le droit d'enseignement. Cette demande agréée par le doyen, M. Colmet de Santerre, et par les professeurs, M. Vignon avait pris pour sujet : l'histoire coloniale de la France.

Les étudiants ont décidé qu'ils n'écouteraient que leurs professeurs agrégés. Ils s'étaient contentés de siffler l'orateur, il y a quelques jours, mais ils lui ont fait, dernièrement, ce qu'au quartier Latin on appelle une réception « supérieure ».

Le jeune professeur a dû quitter l'école de droit, malgré l'intervention de M. Colmet de Santerre, qui s'efforçait de calmer les manifestants. Un grand monôme a eu lieu sur la place du Panthéon. Les étudiants ont acheté ensuite une veste de garçon de café à la Belle-Jardinière et sont allés le déposer chez la concierge de M. Vignon, avec une étiquette portant cette dédicace : « A Louis Vignon, les étudiants des cinq Facultés et de l'Ecole supérieure ; humble hommage de tant d'éloquence ».

La loi sur les associations

Voici l'analyse du projet de loi sur les associations approuvé aujourd'hui par le Conseil des ministres qui a autorisé le garde des sceaux à en effectuer le dépôt sur le bureau de la Chambre. Ce projet diffère sensiblement de celui que le gouvernement avait préparé il y a une année et qu'il n'avait d'ailleurs pas soutenu au Parlement. D'une manière générale, les associations peuvent se former librement quels que soient le nombre de leurs membres et le but qu'elles se proposent.

Seules sont interdites les associations dont l'objet est contraire aux bonnes mœurs, aux lois ou à l'ordre public. Les fondateurs d'une association sont tenus de faire une déclaration et de remettre au parquet un exemplaire de leurs statuts. Il leur est délivré un récépissé. La dissolution des associations, en cas d'infraction aux lois, ne peut être prononcée que par les tribunaux. Toutefois, cette dissolution peut être prononcée par un décret rendu par le Conseil des ministres :

1^o Si l'association comprend, à côté de membres français, une majorité de membres étrangers ; 2^o si l'association comprend parmi ses représentants ou directeurs un ou plusieurs étrangers ; 3^o si l'association, quoique résidant en France, est agréée à des sociétés ayant leur siège à l'étranger ou ayant des chefs à l'étranger.

Les membres des Associations de ces catégories qui n'obéiraient pas au décret de dissolution dans les délais fixés par ce décret, seraient passibles d'un emprisonnement de six mois à deux ans. Les Associations peuvent posséder des biens dans la mesure que comporte le but qu'elles se proposent. Les donations ne peuvent être faites aux Associations, mais seulement à un de leurs membres. La personnalité civile ne peut être accordée aux Associations qu'en vertu d'une loi. Tout associé a le droit de se retirer à tout instant et de réclamer le montant des sommes qu'il a versées, sans qu'on puisse jamais lui opposer, à titre de compensation, les dépenses effectuées par l'Association pour sa nourriture et son entretien.

Les infractions aux dispositions de la présente loi, sont jugées par les tribunaux correctionnels qui peuvent appliquer des peines variables allant jusqu'à cinq ans de prison au maximum.

quarante mille.

De belles régates organisées à Saint-Malo avait déjà donné quinze mille francs. L'évêque de Rennes fut d'avis qu'il fallait demander le reste de la somme à un grand concert, qui aurait lieu à la fin de septembre, avant que la saison fut terminée, et où l'on accumulerait des attractions assez fortes pour attirer à Saint-Malo toute l'élite nobilitaire et financière de la Bretagne.

La baronne de Pontual était naturellement désignée pour préparer et diriger cette fête artistique.

Il y aurait des chants populaires bretons, pour lesquels on recruterait des exécutants sur place, c'est-à-dire dans les localités où l'on trouverait des voix assez fraîches et des chœurs assez exercés.

Le célèbre pianiste Nodillet, natif de Lorient promit son concours, ainsi que Gressier, le baryton natif de Nantes. Pour le reste, et afin de conserver au concert son caractère aristocratique, la baronne de Pontual voulait chercher et trouver dans les salons des amateurs, hommes et femmes, dont les noms et le talent auraient, sur le programme, un attrait bien plus neuf et bien plus piquant.

Le salon de la baronne n'était pas assez vaste pour le travail des répétitions. Le comte de Bizeux offrit le sien, et la vicomtesse, à défaut de Stéphanie encore convalescente, eut à en faire les honneurs.

M. de Bizeux, très passionné pour l'œuvre qu'il patronnait, demanda à sa belle-fille si elle ne voudrait pas apporter sa part à l'éclat de la fête.

Le projet donne, en outre, aux agents de l'administration un droit de surveillance pour contrôler si les Associations ne pratiquent rien de contraire aux lois et à l'ordre public. Ce droit de contrôle entraîne le droit de pénétrer dans les locaux des Associations.

Tremblement de terre

Une forte secousse de tremblement de terre s'est fait sentir samedi soir à Rome. La foule a passé la nuit dehors. Beaucoup de bâtiments sont lézardés.

Tirage financier

Le 20 janvier 1892 a eu lieu, au Palais de l'Industrie, le 81^e tirage définitif des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1871.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 2,120 numéros fournis par les 200 séries désignées au tirage du 10 de ce mois et dont les 88 premiers numéros sortis ont droit aux lots ci-dessous :

Le numéro 348,976 gagne 100,000 fr.
Les numéros 290,595 et 1,249,194 gagnent chacun 50,000 francs.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 110,179 — 343,761 — 361,347 — 633,919 — 725,911 — 758,745 — 763,134 — 966,403 — 995,539 et 1,264,403.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

La date des élections municipales

Il est absolument inexact que, comme l'a prétendu un journal, la date des élections municipales ait été fixée au 8 mai prochain. Il avait semblé, en effet, que la coïncidence des élections municipales avec la manifestation ouvrière du 1^{er} mai pouvait présenter des inconvénients au point de vue du maintien de l'ordre ; mais il résulte des renseignements recueillis par le Gouvernement, qu'il n'y a pas de difficultés sérieuses à prévoir.

En conséquence, aucune dérogation à la loi existante ne sera demandée.

CONSEILS MUNICIPAUX

La première session ordinaire des Conseils municipaux, en 1892, s'ouvrira le 7 février prochain.

Sauf les séances extraordinaires, ce sera la dernière réunion des conseils municipaux actuels, dont le mandat expire le 30 avril.

BOURSES DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Par décret du ministre de l'instruction publique, M. Issaly, Lucien, né le 10 décembre 1875, à Puybrum, dont le père est boulanger et a deux enfants, est nommé élève du gouvernement au collège de Brive (demi-bourse).

Nécrologie

Jeudi matin, un nombreux cortège d'ecclésiastiques et de laïques, amis du collège des Petits-Carmes, accompagnaient à sa dernière demeure le Père Barthélemy Huillery, ancien professeur de cette maison. Arrivé le 3 février 1869, le Père Barthélemy avait fait successivement les cours de troisième, de rhétorique et de seconde.

Mais Laura, sans refuser, lui fit observer qu'elle risquerait, dans une représentation à peu près publique, de trahir son incognito d'artiste et de laisser découvrir la chanteuse dans la vicomtesse. Le comte, quoique à regret, dut accepter ces raisons.

Un incident imprévu rendit ces précautions vaines.

La baronne devait chanter, au concert l'Ave Maria de Gounoud, et le répéta devant un auditoire d'artistes et d'amateurs, ce jour-là assez nombreux.

Elle eut son succès accoutumé, et tous vinrent, à la fin du morceau, lui faire leurs compliments, auxquels Laura mêla les siens.

Athénaïs roulaït selon son habitude et se défendait avec une fausse modestie.

— Non, non, je n'étais pas en voix, et vous avez dû voir qu'à la fin le souffle m'a manqué.

— Voulez-vous me permettre de vous dire à quoi ce petit manque a tenu ? hasarda doucement Laura.

— Comment donc, chère ! parlez, je vous prie !

— Je crois, reprit Laura, qu'au lieu d'observer le crescendo phonique obligé, vous avez trop donné dès le début, et la force vous a fait défaut au finale, qui doit être lancé avec toute l'intensité de ton possible.

— Je ne saisis pas très bien, observa la baronne avec quelque aigreur ; vous êtes donc musicienne, Madame la vicomtesse !

— Un peu, dit Laura.

— Ah ! vraiment ? eh bien, ayez donc la bonté de joindre l'exemple au précepte et de chanter le

Atteint de paralysie depuis trois ans, il avait dû renoncer à ses travaux de professeur. Il était âgé de 66 ans.

Promotion

M. Albert Fustier, ancien commissaire de surveillance à Cahors, actuellement surveillant général des arsenaux à Brest, est élevé, par décret présidentiel, à la première classe de son grade.

Le tirage au sort

Hier lundi a eu lieu, à la mairie de Cahors, le tirage au sort de la classe de 1891 des deux cantons de Cahors.

Le Nord a tiré à 10 heures et le Sud à 2 heures du soir.

Pour le canton Nord, c'est M. Cayrac Omer, de Pradines, qui a tiré le numéro 1, et M. Sourdrille Jean-Louis-Antoine, de Cahors, le numéro 73.

Dans le canton Sud, le numéro 1 est tombé pour M. Ausset Jean, d'Arcambal, et le numéro le plus élevé, 63, a été sorti par M. Vignals Pierre, du Montat.

AU 7^e DE LIGNE

Samedi, a eu lieu, dans la cour d'honneur de la caserne Bessière, la cérémonie de la présentation du drapeau aux jeunes recrues.

Le soir, réception au Cercle militaire à l'occasion de la promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur de MM. Le Sueur, sous-intendant militaire, et Poupelin, capitaine au 7^e. Sur la place d'Armes, sous les fenêtres du Cercle militaire la musique du 7^e s'est fait entendre de 8 à 10 heures.

LE NOUVEAU COMMANDANT DE L'ARTILLERIE DU 17^e CORPS

Le général Vionnois, qui vient d'être appelé au commandement de l'artillerie du 17^e corps, en remplacement du général Saget, a pris, dimanche, possession de son commandement.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Le ministre de la marine vient de décider que des engagements volontaires pour cinq ans seraient reçus en 1892 pour les ouvriers électriciens, âgés de 18 ans au moins, désireux de servir dans les équipages de la flotte.

Ces engagements sont reçus à Cherbourg, Brest et Toulon.

LA CARABINE DE LA GENDARMERIE

Après les essais d'armement effectués dans la garde républicaine et dans la compagnie de Seine-et-Oise, le Ministre de la Guerre a définitivement prononcé l'adoption pour la gendarmerie de la carabine de 8 m/m.

Nouvelles militaires

Paris, 25 janvier, soir.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire relative à l'application de la loi récemment votée, autorisant les engagements sans prime. D'après cette circulaire, le nombre des sous-officiers rengagés avec prime est fixé à 68 pour les régiments d'infanterie subdivisionnaire, à 75 pour les régiments régionaux, à 100 pour les zouaves, et 111 pour les régiments étrangers. La cavalerie autre que les spahis en reçoit 32 par régiment, l'artil-

morceau comme vous le comprenez.

— Après vous, non pas ! dit Laura.

— Si fait, je vous le demande, insista sèchement la baronne, qui comptait bien mettre dans l'embarras l'imprudente donneuse de conseils.

Laura eut un mouvement d'impatience et allaqua le morceau.

Elle commença très piano avec l'intention de ne donner qu'une faible partie de ses moyens ; mais l'instinct de l'artiste fut le plus fort, elle se laissa entraîner, et, quand elle arriva aux dernières mesures, elle eut une telle puissance de sonorité, une telle largeur de style, que tous les assistants, surpris et ravis, et les accompagnateurs eux-mêmes éclatèrent en bravos.

Antonin était absent, mais le comte de Bizeux assistait au triomphe inattendu de Laura, et, au fond de son cœur, il en était ravi.

Quant à la baronne de Pontual, elle en était épouvantée.

L'incontestable supériorité de Laura l'écrasait du premier coup.

Mais à son inquiétude se mêlait un doute étrange : qu'était-ce donc cette jeune femme qui avait dissimulé et qui subitement révélait une voix et une science, peu ordinaires assurément dans le monde, et suffisantes à la réputation d'une cantatrice de premier ordre.

Athénaïs ne fut pas la dernière à féliciter la virtuose.

A (suivre).

erie de forteresse 42 par bataillon, le 19^e régiment d'artillerie 128, le 12^e et le 13^e 148; ces régiments comprennent les alpins et l'Algérie; les autres régiments d'artillerie 90, les pontonniers 102, le 1^{er} génie 119, les 2^e, 3^e et 4^e 144; chacun des régiments des chemins de fer 113.

Parmi les divers escadrons du train, les troupes de l'administration et les chasseurs à pied, le chiffre varie selon l'effectif. Quant aux rengagements sans prime, ils ne devront pas dépasser 1,000; le chiffre en varie, selon les corps d'armée, depuis 125 au 6^e corps jusqu'à 37. Ces rengagements ne doivent être autorisés que pour les militaires présents au corps. Néanmoins, pour cette année, à titre transitoire, il conviendra de faire bénéficier les sous-officiers rentrés dans leurs foyers en 1891 faute de place. Les premières vacances de rengagés avec prime seront attribuées aux rengagés sans prime dans l'ordre de leur ancienneté comme rengagés. Tout passage d'un militaire de la catégorie des rengagés sans prime dans la catégorie des rengagés avec prime ouvre une nouvelle place de rengagé sans prime, dont le général commandant le corps d'armée peut disposer.

RÉDUCTION DE TARIF EN CHEMIN DE FER POUR LES HOMMES CONVOQUÉS

A la suite d'un accord intervenu entre le département de la guerre et les compagnies de chemins de fer, les délais pendant lesquels les hommes de la réserve et de l'armée territoriale, convoqués pour une période d'instruction, pourront bénéficier du tarif militaire sur les chemins de fer pour se rendre à leur corps ou pour rentrer dans leurs foyers, sont fixés de la manière suivante :

Trois jours à l'aller avant la date fixée pour la convocation.

Deux jours au retour, après la date fixée pour le départ.

Il est bien entendu qu'en ce qui concerne les disponibles, réservistes et territoriaux, retenus à leur corps par suite de maladie, de punition, etc., le délai de deux jours pour le retour ne commencera à courir que le lendemain de la date fixée pour leur départ et que celle-ci devra être indiquée en toutes lettres dans la case de la feuille spéciale où le chef de corps appose son visa.

En aucun cas, il ne devra être accordé aux disponibles, réservistes et territoriaux, de permissions et sursis de départ qui auraient pour effet de différer leur retour dans leurs foyers.

Les dispenses militaires

Un certain nombre de conscrits ont réclamé le bénéfice de la dispense après leur arrivée sous les drapeaux, contrairement aux dispositions de la loi de recrutement de 1889, qui prescrit de faire valoir les motifs de ces dispenses avant l'appel à l'activité.

Les réclamants ayant argué de leur ignorance bien que les recommandations nécessaires aient été publiées, le Ministre de la Guerre a décidé, à titre exceptionnel, pour les classes 1889 et 1890 seulement, que les titres à la dispense pourront être invoqués d'ici au 1^{er} mars prochain.

Après cette date, aucune réclamation ne sera admise.

Protection des enfants

La Commission de la Chambre chargée d'examiner la proposition tendant à déférer à la Cour d'assises les parents qui maltraiteraient leurs enfants, vient de procéder, à un premier examen de la question. Il résulte des observations échangées, que la majorité des membres de la commission est d'avis de ne pas enlever à la juridiction correctionnelle la connaissance des délits de cette nature. Elle estime qu'il est seulement nécessaire d'aggraver les peines et de porter le maximum de l'emprisonnement de deux à cinq ans. De plus, la déchéance de la puissance paternelle ou maternelle serait prononcée de plein droit, dès qu'il y aurait condamnation.

CINQ BLESSÉS

La compagnie du chemin de fer d'Orléans nous communique la lettre suivante :

Plusieurs voitures du train express de Toulouse à Paris par Capdenac ont déraillé mardi, vers 4 heures, dans la gare de Montels; trois voitures dont le fourgon des postes, ont été brisées.

Cinq agents des postes ont été blessés; trois d'entre eux sont restés à Toulouse; deux ont continué leur route vers Paris, un voyageur a été contusionné.

La circulation a été rétablie le soir même à 8 heures.

TROUVAILLE

Le sieur Jean Capelle, ouvrier au service de la mairie, a trouvé, au milieu des immondices ramassées dans les rues de la ville, une bague d'oreille ornée de deux brillants. Le bijou, un peu détérioré par le contact des matières auxquelles il se trouvait mêlé, a été déposé au bureau de police.

Gourdon

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Nous apprenons qu'une compagnie d'électricité vient d'offrir à notre ville de remplacer l'éclairage actuel par l'éclairage électrique. Des pourparlers ont déjà été engagés avec notre municipalité, et des expériences d'éclairage auront lieu prochainement.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Marsalès, père, ancien greffier de la justice de paix de notre ville, décédé à Gourdon mercredi matin, à l'âge de 86 ans.

ADJUDICATION

Judi, a eu lieu à la préfecture de Périgueux, l'adjudication des travaux formant le 10^e lot (1^{re} partie) du chemin de fer de Nontron à Sarlat, sur la section de Condat à Sarlat. Le montant de ces travaux était de 830,000 fr., y compris une somme à faire valoir de 87,582 f 20.

MM. Fabre et Sédès, entrepreneurs à Marseille, ont été déclarés adjudicataires.

VOL

Dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs ont pénétré, à l'aide d'effraction, dans une maison de campagne située à Gagnepa. appartenant à M. J. Salles, négociant à Gourdon, et ont enlevé un fusil Lefauchaux d'une valeur de 120 fr., une lampe, des assiettes et une vingtaine de bouteilles de vin.

Une enquête est ouverte.

MÉDAILLE MILITAIRE

Lundi matin, sur les allées de la République, et en présence des brigades de gendarmerie de Gourdon et de Salviac, M. Jame, lieutenant de gendarmerie, commandant l'arrondissement, a remis, avec le cérémonial habituel, la médaille militaire au gendarme Caldemaison, de la brigade de Vayrac, récemment décoré.

Payrac

Par décret de M. le président de la République, en date du 9 janvier courant, M. Henri Massol, ancien huissier à Vayrac, est nommé en la même qualité à Payrac, en remplacement de M. Lombard, démissionnaire en sa faveur.

Martel

Samedi dernier, à Martel, le nommé Vergnes Jean âgé de 38 ans, demeurant à Rocamadour, pris en flagrant délit de vol d'un sac de truffes, a été condamné à 1 mois de prison.

Figeac

Samedi 23 janvier, vers une heure de l'après-midi, au moment où un train de marchandises entrant en gare, le sieur Arnal, de Sabadel, déchargeait divers colis à la petite vitesse, quand le sifflet de la locomotive effraya son cheval.

L'animal s'emballa et se dirigea avec une vitesse vertigineuse vers l'allée Gambetta. Le sieur Barthélemy Lachaud, conducteur au service de M. Calmon, camionneur, qui se trouvait sur un camion stationnant devant l'octroi, sauta à un seul bond, se mit à la poursuite et à cinquante mètres environ, au risque d'être écrasé, parvint à le saisir par la bride. Ce garçon, doué d'une force herculéenne, le maîtrisa et évita ainsi un malheur inévitable.

Nous le signalons à l'attention de l'administration, parce que c'est peut-être la dixième fois que ce courageux citoyen expose sa vie pour sauver celle des autres.

Tribunal correctionnel de Figeac

Le nommé André Lagasse, âgé de 58 ans, charpentier à Laurettes, a été condamné à 25 fr. d'amende pour ivresse et 3 fr. pour tapage nocturne.

Jean Moulène, 66 ans, et Pierre Bonnal, 30 ans, propriétaires à Camp (Corrèze), sont inculpés de coups et blessures. Bonnal est acquitté, et Moulène est condamné à 50 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger.

Marie Fages, 18 ans, sans profession demeurant à Saint-Cirgues, pour chasse aux merles avec des lacets, est condamnée à 16 fr. d'amende.

Le père est déclaré civilement responsable.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous sommes heureux d'annoncer aux amis de l'art musical, que la troupe Lyrique de Montauban jouera sur notre scène ce soir

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra comique en trois actes et quatre tableaux

D'après les chroniques publiées dans les journaux de Montauban, la troupe se compose d'excellents chanteurs.

Mme BOYER, artiste remarquable, jouera le rôle de NÉMÉA.

Les chœurs sont composés de 16 choristes hommes et femmes.

A LOUER

Un appartement au 1^{er} étage, composé de 9 pièces.

Maison Lutzy aux Hortes

LE VIN DE VIAL

est le remède indiqué dans les cas graves résultant de toute épidémie. Utile pendant la maladie, indispensable dans la convalescence, il détermine une guérison rapide, évite l'affaiblissement et prévient toute rechute. VIAL, rue Victor-Hugo, LYON.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LE SEIGLE

(Suite)

La paille de seigle est souvent attaquée par la rouille qui est occasionnée par les brouillards du commencement de juin; le grain niellé donne plus de son que de farine.

La récolte du seigle se fait au plus tôt à la St-Jean. Dans les terres bien cultivées son rendement est supérieur à celui du blé.

Ordinairement on le moissonne à la faucille, au brouillon, rarement à la machine. L'utilité de la paille est si grande qu'on la préfère quelquefois à la récolte du grain; pour cette raison on le bat au fléau, non à la batteuse. Bien propre, la paille mise en clet se vend jusqu'à 5 fr. le quintal; on en fait des paillissons de ruches.

Les goretts se trouvent bien de manger de ce grain qui le rafraîchit; les poules ne s'en soucient guère, du reste il leur donne la diarrhée.

Le seigle vert, qu'on sème avec des vesces, est un excellent fourrage pour les bœufs.

L'industriel recherche la paille de seigle pour faire du papier, des chapeaux d'été pour les hommes et pour les femmes. A la campagne, les femmes bâtissent les tresses dont se fabriquent ces chapeaux; c'est un usage dans certaines localités comme à Carluet celui de confectionner des paniers.

Les pailles de froment et celles du seigle sont utilisées indistinctement, on n'emploie que les parties lisses comprises entre les nœuds.

Pour les chapeaux ordinaires si on veut assouplir la paille, tout simplement on la trempe. S'il s'agit de chapeaux de belle qualité, on les blanchit au soufre et au soleil; ensuite on classe les pailles suivant leur grosseur.

Pour toutes les qualités, le travail se fait de la même manière. Les bruns sont tressés en rubans de diverses longueurs et largeurs, que d'autres ouvrières roulent pour former le chapeau et les cousent les uns aux autres.

Les chapeaux de paille les plus estimés nous viennent de la Toscane (1). Ils sont fabriqués en paille de seigle ou de froment, récoltée verte, et leurs tresses au lieu d'être cousues sont remaillées, ou réunies par un fil très fin que l'ouvrière cache dans un brin de paille. Ils sont livrés dans le commerce sous les formes bizarres que vous savez, en forme de cloche, de cornet, etc.

Le grain de seigle est très rafraîchissant, on en fait de la tisane. Dans le nord où le blé mûrit mal, on en fait du pain qui est de couleur brune, mais agréable et assez nourrissant. La farine de seigle mêlée par moitié à celle du froment donne un pain toujours tendre.

L'ORGE

Il y a plusieurs espèces d'orges, mais à cause de notre terrain, nous donnons la préférence à la variété commune, dite d'hiver, que nous semons vers la fin d'août et tout septembre sur la ravière, après les pommes de terre, etc.; elle se plaît bien aussi sur friche vieille, à la condition de la déchausser quelque temps à l'avance. Elle ne réussit jamais mieux que lorsqu'elle est faite dans la poussière, dans un sol bien ressuyé comme pour le seigle.

Les terrains calcaires lui vont très bien, mais il faut avoir soin de les ameublir par un labour préparatoire et d'y répandre de bons tombereaux de fumier. Quand les années sont chaudes, on ne récolte que des orges tout à fait nains, cela arrive quand la végétation s'arrête prématurément.

Le retour fréquent à la même place, les pluies excessives, les terres épuisées contribuent à rouiller la paille et à charbonner le grain.

L'orge est la première céréale mûre ordinairement, on la récolte une semaine avant le seigle, si on ne la prenait pas à point, elle s'agenouillerait et on en perdrait. Son rendement est en moyenne de 10 à 12 pour un. Le prix ordinaire de l'hectolitre est de 12, 13 fr. Sa farine est très peu abondante, seule elle donnerait un pain rude, très grossier, mais il serait passable si on la mêlait à celle du blé ou du seigle.

Nous l'employons pour préparer les bu-

(1) Ancien état de l'Italie centrale, cap. Florence.

vées blanches aux animaux pour les truies nourrices, pour les poulinières à l'approche de leur mise bas.

La paille a peu de valeur, nous en faisons litière.

Sur le chaume d'orge, nous faisons les raves, le blé noir. Cette plante épuise fortement la terre.

Dans certains pays, on conseille la culture de l'orge dit Chevalier qui a six rangs et très productive; son grain est d'un jaune blond; sa paille est meilleure que celle de l'orge commune, mais on reproche à sa tige de taller trop et de produire des rejets dont l'épi ne mûrit pas au même moment.

L'Instituteur. — Du grain d'orge on fait des tisanes très rafraîchissantes; dans plusieurs maladies, il est d'un précieux secours.

L'orge entre aussi dans la composition de la bière qu'on trouve aussi dans les campagnes les plus retirées. Les habitants du Nord sont ceux qui en consomment le plus.

Dans l'antiquité, les Egyptiens passaient pour avoir les premiers fait de la bière.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

Bourse de Paris

Cours du 25 janvier 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 40
3 0/0 amortissable.....compt.	96 45
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	94 50
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 72

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4425 »
CRÉDIT FONCIER.....	1227 50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	475 »
COMPTOIR N ^o D'ESCOMPTE.....	510 »
EST (Chemin de Fer).....	900 »
LYON.....	1477 50
MIDI.....	1267 »
NORD.....	1775 »
ORLÉANS.....	1531 50
OUEST.....	1058 75
GAZ, C ^o parisienne.....	1400 »
CANAL DE SUEZ.....	2677 50
CANAL DE PANAMA.....	24 »
Etablissements DECAUVILLE.....	240 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	447 75
EST 3 0/0.....	449 »
MIDI 3 0/0.....	444 »
NORD 3 0/0.....	445 75
ORLÉANS 3 0/0.....	453 »
OUEST 3 0/0.....	442 »
SUD DE LA FRANCE.....	400 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	412 »
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	590 »
— — — 4 0/0 1863.....	522 »
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	388 »
— — — comm. 3 0/0 1879.....	471 »
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	478 »
— — — comm. 3 0/0 1880.....	9 25
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	420 »
— — — — 3 0/0 1885.....	469 25
— — — bons 100 fr. av. lots.....	53 »
GAZ, C ^o parisienne.....	526 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 25
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	93 50
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 20
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	225 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	311 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	316 25

BULLETIN FINANCIER

du 25 janvier 1892

La semaine commence bien. La rente se tient ferme, mais il y a toujours beaucoup d'affaires. Le maintien du statu quo sur les rentes est probable pendant quelques jours.

Le 3 0/0 est à 95.42 1/2, le nouveau finit à 95. Si nos rentes ont été immobiles, il n'en est pas de même des actions de nos grandes sociétés de crédit sur lesquelles nous avons un progrès sensible à remarquer. Le Foncier est à 1223.75, la Banque de Paris cote 690, le Crédit Lyonnais est à 803.75.

Les actions des voies ferrées économiques sont à 532.50. Les fonds étrangers ont eu un bon courant de demandes, l'Italien s'est avancé à 90.32 1/2 continuation du mouvement de reprise de la rente Extérieure qui finit à 64. Le Portugais est à 29 1/2 encore en voie d'amélioration.

En Banque les valeurs sont lourdes. La Morena est à 109.

Les 2400 actions de 500 fr du canal de Toulouse sont mises en vente par souscription publique au comptoir des fonds nationaux jusqu'au 26 janvier.

L'emprunt qui fait l'objet de l'émission des 12000 obligations de 500 fr. 3 0/0 à laquelle la compagnie de Beyrouth à Damas procédera le 27 janvier, constitue l'unique dette de la société.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Évitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON, Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour cha-

cune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Moux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

Résister à l'épreuve du temps et survivre aux variations de la mode, tel est le signe de la vraie valeur d'un médicament. C'est le cas du SIROP PHÉNIQUE DE VIAL, dont la réputation grandit constamment, dont l'action curative dans les refroidissements, les bronchites, les toux, les enrhouements est recommandé de tous.

La découverte du Choral a été un bienfait inappréciable; ce produit a été préparé et vulgarisé en France sous forme de sirop par un pharmacien très distingué de Paris, M. Follet. C'est M. Follet qui a fourni à divers médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris, le choral nécessaire pour mettre en lumière les propriétés si remarquables de ce corps. A la suite de ces expériences, le Sirop de Follet est devenu d'un emploi universel contre les douleurs de toute nature et contre l'insomnie qui en est la suite. C'est comme l'a dit un spirituel écrivain, le sommeil vendu en flacons est à la portée de tous.

Partout l'Influenza

L'Influenza sévit en ce moment partout avec une grande intensité. Elle débute par de violents maux de tête, des frissons, la fièvre, une courbature générale. Dans ce cas nous ne saurions trop vous engager à avoir recours aux **Pilules Gicquel**. Elles éviteront toute complication grave, telle que congestion pulmonaire; elles dégageront les muqueuses de l'estomac et des intestins, détruiront les microbes qui pourraient adhérer et qui infesteraient tout l'organisme. Afin d'éviter la maladie, prenez chaque jour quelques **Pilules Gicquel**.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage FABRIQUE de TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES Outils de toutes sortes - Boîtes d'outils TIERSOT, 2^{bis}, rue des Gravilliers, 16, Paris HORS CONCOURS 1889 Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0'65.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Faciliter pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

« Il vous faudrait la campagne, l'air salin de la mer, des longues promenades », dit-on d'ordinaire aux malades souffrant d'anémie, ce qui revient à ne rien dire, en général, puisqu'on ne peut s'éloigner; heureusement la science connaît depuis longtemps le moyen de régénérer et d'enrichir le sang sans sortir des grandes villes, en prescrivant le *Fer de Leras*, dont la réputation est si bien établie qu'il suffit de le nommer.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT



VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 Francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés		PLANTS FRANÇAIS	le cent	
	le cent	le mil.	le cent	le mil.		le cent	le mil.
Black Défiance	15	100	20	150	Aspiran teinturier Bouschet	25	250
Canada	6	50	13	120	Carignan Bouschet	20	250
Cunningham	2	15	8	60	Aramon teinturier Bouschet	22	200
Cynthiana	4	30	20	150	Alicante Bouschet	20	180
Croton	50	400	60	500	Alicante Henry-Bouschet	25	200
Duchess	50	400	50	400	Grand noir de la Calmette	25	250
Herbemont	2	15	8	60	Terret Bouschet	25	200
Herbemont d'Aurèle	50	300	40	300	Portugais bleu	35	250
Herbemont Touzan	40	300	30	200	Côt ou Auxerrois	25	200
Herbemont Blanc	30	200	20	150	Aramon	22	200
Jacquez à gros grains	2	15	3	45	Chasselas du 22 juillet	30	250
Jacquez d'Aurèle	25	200	50	400	Chasselas ordinaires	22	200
Jacquez d'Aurèle Cazalis	300	2400	50	400	Muscad noir	30	250
Othello	2	15	8	60			
Noah	2	15	8	60			
St-Sauveur (extra-fertile)	25	200	40	300			
St-Sauveur infertile	8	60	10	80			
Sécérday	20	150	40	300			
Sénaquas	6	50	13	120			
Triumph	15	100	25	200			
Berlandieri	60	480	80	600			
Cinérés	50	400	60	500			
Cordifolia	10	80	25	200			
Riparia large feuille	2	15	5	40			
Rupestris large feuille	4	30	10	80			
Rupestris Ganzin	15	120	25	200			
Solonis	2	15	7	60			
Vialla	2	15	7	60			
York-Madeira	5	25	8	70			

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo

Pince Aliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilogram.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut; LE MOUËZ, professeur à l'École des langues orientales; F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine; A. CHRYSTACHE, professeur à l'École normale supérieure; D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; G. A. LAISANT, docteur en droit; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, professeur à Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, professeur à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE forme un ouvrage de 1200 pages, ornées de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. Elle est parvenue à son terme, et par conséquent chaque semaine alternativement UNE le jeudi, DEUX le samedi, soit SIX livraisons par mois ou TROIS volumes par an.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRAULT & C^{ie} 61, RUE DE REIMS, PARIS

MAGASIN ET APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue de la Liberté, 10

S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

1892

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE

SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1892